

## RECOMMANDATIONS 2023

# CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

SOMIS AU DISPOSITIF ISSU DE L'ARTICLE L.1451 DU CSP<sup>1</sup>



RENDU LE 13 NOVEMBRE 2023

### Membres présents à la réunion :

- Julio AGUIRRE-GHISO, Chercheur
- Geneviève ALMOUZNI, Chercheur
- Pascale ALTIER, Consultante
- Theresa MARTEAU, Chercheur
- Jean-Pierre BIZZARI, Médecin (retraité)
- Cédric BLANPAIN, Chercheur
- Franck BOURDEAUT, Médecin-chercheur
- Mario CAMPONE, Médecin-chercheur
- Denis DAUVERGNE, Chercheur
- Marie-Caroline DIEU-NOSJEAN, Chercheur
- Elizabeth EISENHAEUER, **Vice-présidente du CS**, Médecin-chercheur (retraité)
- Yann GAUDUEL, Chercheur
- Ivo GUT, **Vice-président du CS**, Chercheur
- Mette KALAGER, Médecin-chercheur
- Douglas R. LOWY, Chercheur
- Theresa MARTEAU, Chercheur
- Patrick MEHLEN, Chercheur
- Daniel OLIVE, Médecin-chercheur
- Louise POTVIN, Chercheur
- Gérard SOCIÉ, **Président du CS**, Médecin-chercheur
- Naomi TAYLOR, Médecin-chercheur
- Robert WEINBERG, Chercheur
- Laurence ZITVOGEL, Médecin-chercheur

La déclaration publique d'intérêts (DPI) publiée sur le site <https://dpi.sante.gouv.fr> de chaque membre ou sur le site [e-cancer.fr](https://e-cancer.fr) pour les DPI anglophones a été actualisée et analysée par l'Institut national du cancer : aucun des liens déclarés sur les DPI n'a été considéré comme constitutif d'un conflit d'intérêts.

Signalement de liens d'intérêts spécifiques à l'ordre du jour ou aux échanges (complémentaire aux liens déclarés sur la DPI) :

**Aucun lien d'intérêts spécifique à l'ordre du jour ou aux échanges (complémentaire aux liens déclarés sur la déclaration publique d'intérêts rendus publics) n'a été signalé.**

## RÉUNIS LE 13 NOVEMBRE 2023, LES MEMBRES ONT EXPRIMÉ D'UN COMMUN ACCORD LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

Le Conseil scientifique international (CSI) félicite l'INCa pour un rapport approfondi de ses activités avec des preuves solides de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Nous tenons à remercier le Professeur Bruno Quesnel pour sa contribution importante dans la supervision de ce travail crucial.

### **1** Afin de maximiser le potentiel de son rôle<sup>2</sup> de soutien à l'INCa et d'assurer le succès de sa Stratégie, le Conseil scientifique souhaite contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion annuelle du CSI. Il suggère d'organiser cette réunion autour des points suivants :

- a. une brève revue/validation du rapport scientifique annuel. Il est recommandé qu'un résumé synthétique soit inclus dans le rapport ;
- b. une revue des recommandations émises par le Conseil scientifique l'année précédente et des réponses apportées par l'INCa ;
- c. un examen des évaluations des programmes (voir élément 2) pour déterminer s'ils doivent être renouvelés, réduits, annulés ou étendus ;
- d. un examen de l'avancement dans l'exécution de la stratégie de l'INCa (Stratégie décennale et Contrat de performance) afin de déterminer :
  - si l'INCa est sur la bonne voie,
  - si des problèmes/obstacles sont rencontrés,
  - s'il existe des données émergentes suggérant un changement de stratégie ;
- e. une identification, discussion et hiérarchisation des grands thèmes émergents dans la recherche sur le cancer pour l'investissement (voir éléments 4 et 5).

1. Article L. 1451-1 I.-Les membres des commissions et conseils siégeant auprès des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, les membres des cabinets des ministres ainsi que les dirigeants, personnels de direction et d'encadrement et les membres des instances collégiales, des commissions, des groupes de travail et conseils des autorités et organismes mentionnés aux articles L. 1123-1, L. 1142-5, L. 1142-22, L. 1222-1, L. 1313-1, L. 1413-1, L. 1415-2, L. 1418-1, L. 1431-1, L. 1462-1, L. 3131-19 et L. 5311-1 du présent code, à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale, à l'article L. 592-45 du code de l'environnement et à l'article L592-2 du code de l'environnement sont tenus, lors de leur prise de fonctions, d'établir une déclaration d'intérêts.

2. Rôle du Conseil scientifique international : a) assurer la cohérence des politiques scientifiques et médicales de l'INCa ; b) valider le rapport scientifique annuel ; c) émettre des avis et des recommandations sur les orientations scientifiques de l'INCa et leur mise en œuvre.

## RECOMMANDATIONS 2023

# CONSEIL SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

SOMIS AU DISPOSITIF ISSU DE L'ARTICLE L.1451 DU CSP<sup>1</sup>



RENDU LE 13 NOVEMBRE 2023

### **2** L'INCa devrait renforcer sa capacité d'évaluation.

Pour ce faire :

- a. l'INCa devrait relier ses nombreux programmes aux quatre axes prioritaires de la Stratégie décennale (s'ils y sont effectivement liés);
- b. le Conseil scientifique exprime des préoccupations quant au grand nombre de programmes (plus d'une trentaine) qui pourraient avoir pour effet la dilution des ressources limitées de l'INCa. De plus, cela pourrait empêcher la concentration des investissements dans des domaines de recherche émergents ou nécessitant un investissement accru. L'élément d'ordre du jour 1.c propose d'adresser cette question;
- c. les programmes devraient faire l'objet d'une évaluation externe formelle afin d'évaluer leurs résultats par rapport aux objectifs fixés. Ce devrait être fait sur un cycle régulier;
- d. les mesures d'impact ne devraient pas se limiter aux citations et aux montants mobilisés, mais devraient également inclure l'impact sociétal et clinique;
- e. les résumés d'évaluation des programmes peuvent être présentés au Conseil scientifique, qui à son tour peut conseiller l'INCa.

### **3** L'INCa devrait élargir sa catégorisation des investissements dans la recherche :

- a. si possible, en plus de la catégorisation selon la CSO<sup>3</sup>, il serait intéressant de catégoriser les investissements dans la recherche selon des thèmes transversaux incluant la pathologie maligne et le type d'intervention (par exemple : étiologie du cancer, invasion, métastase, traitement, vieillissement, prévention...);
- b. l'INCa devrait formaliser ce qu'il inclue ou non dans la dénomination «recherche translationnelle», afin d'avoir une meilleure vision de la répartition de l'investissement de l'INCa dans les différents domaines de la recherche.

### **4** Perspectives futures en matière de recherche et du document

« Enjeux à date de la recherche en cancérologie 2022 »<sup>4</sup> :

- a. pour la prochaine réunion du Conseil scientifique, il serait intéressant de saisir l'opportunité d'approfondir certains sujets (jugés représentatifs d'opportunités à court terme) présentés dans le document « Enjeux à date de la recherche en cancérologie 2022 »;
- b. des travaux préparatoires sur les aspects ou actions qui pourraient devenir des priorités de l'INCa dans les 10 à 20 prochaines années devraient être réalisés par des membres sélectionnés du Conseil scientifique;
- c. pour identifier de potentiels axes prioritaires, l'INCa devrait tenir compte des domaines de recherche : 1) dans lesquels la France dispose de forces préexistantes; 2) qui sont prêts pour un investissement dès à présent; 3) où des partenaires potentiels (multiples) peuvent être identifiés; et 4) qui sont alignés avec la Stratégie décennale;
- d. l'INCa devrait déterminer comment le Conseil scientifique pourrait l'aider au mieux à définir ses axes prioritaires.

### **5** Perspectives futures en matière de prévention, pour la mission d'implémentation en matière de santé des populations de l'INCa : la « Fin du tabac »

- a. dans le but de définir les objectifs et la stratégie et d'évaluer l'impact de la réussite d'une « Fin du tabac » pour la France, l'INCa devrait organiser une réunion avec des scientifiques, des décideurs politiques et des citoyens (gouvernementaux, non gouvernementaux et publics) autour de ce sujet;
- b. l'INCa devrait considérer qu'une « Fin du tabac » inclut l'identification des cibles, des programmes éducatifs, des programmes de sevrage tabagique, la prévention du tabagisme et que ces objectifs sont alignés sur les premiers et quatrième axes de la Stratégie<sup>5</sup>. « En envisageant un avenir sans tabac, la "Fin du tabac" réoriente la discussion loin des plans de contrôle continu de l'usage du tabac pour se concentrer sur des plans visant à mettre fin à l'épidémie du tabac. », Ruth Malone.

3. CSO : Common Scientific Outline of the ICRP (classification scientifique commune de l'Alliance internationale des organisations de financement de la recherche contre le cancer, ICRP).

4. « Enjeux à date de la recherche en cancérologie 2022 — Réflexion conjointe ITMO Cancer d'Aviesan/Pôle recherche et innovation de l'INCa »

5. 4 axes prioritaires de la Stratégie décennale :

1. améliorer la prévention;
2. limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie;
3. lutter contre les cancers de mauvais pronostic;
4. s'assurer que les progrès bénéficient à tous.